

Les conseils prévention de Groupama

# Installations photovoltaïques sur habitation



# Connaître les risques pour mieux les prévenir

Au 31/03/2025, la France comptait

**1 212 155**  
installations  
photovoltaïques.

Sources : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et CRE, "Tableau de bord : solaire photovoltaïque Premier trimestre 2025", publication mai 2025.



## Risques



**Départ de feu**  
puis incendie



**Bris** des panneaux  
et de ses composants



**Accident corporel**  
lié au risque électrique



**Dégât des eaux**  
lié à un défaut  
d'étanchéité

## Origine des sinistres

- **Défaut de conception** ou erreur de montage.
- **Impact d'évènement climatique** (grêle, neige, foudre...).
- **Court circuit.**
- **Échauffement des câblages, connecteurs.**
- **Installations vétustes ou mal entretenues** (défaut de maintenance, défaut d'entretien).
- **Difficulté d'intervention** pour les services de lutte contre l'incendie (risque d'électrisation, électrocution).
- **Isolant de toiture ou sous toiture combustible.**
- **Dégradations** par des rongeurs/oiseaux.



## Installations photovoltaïques

# Nos conseils

### Pour les kits plug and play

- le kit doit être **branché sur une prise dédiée** avec disjoncteur différentiel.
- Il convient de **vérifier la garantie constructeur**.
- **Suivez strictement les conseils** des notices de pose.

■ **Éloigner les équipements - batterie, onduleur - des sources de chaleur**, flammes, produits inflammables.

■ **Installer un détecteur de fumée et un extincteur adapté.**

■ Si présentation d'un stockage d'énergie (batterie) **privilégiez une pièce technique** plutôt qu'un espace de vie.

### Pour des panneaux sur toiture

- **Vérifier la solidité** de la structure et/ou du support accueillant l'installation.
- Les matériaux constituant la toiture et la sous-toiture doivent être **incombustibles**.
- **Protégez l'installation** photovoltaïque par des parafoudres.

**Dans tous les cas, faites vérifier que l'installation électrique soit conforme aux normes de sécurité**

# Mener votre projet en toute sécurité

## Ne vous improvisez pas installateur !

- **Vérifier auprès de la mairie si une déclaration de travaux est nécessaire** (obligatoire pour modification de toiture).
- **Ne vous mettez pas en danger :**
  - Achetez votre équipement chez un revendeur certifié.
  - Faites appel à un professionnel qualifié.

## Faites entretenir votre installation

- **Faites contrôler et tester l'installation** tous les 3 à 5 ans par un professionnel.
- **Évitez l'accumulation de poussière** sur les installations électriques (onduleurs, coffrets électriques, batteries...).



# Comment bien choisir votre installateur

- **Vérifier les qualifications** : l'installateur doit disposer d'une qualification RGE liée à l'installation photovoltaïque (Qualif Elec, Qualibat ou Qualit'ENR...).
- **Vérifiez les garanties** : tous les intervenants devront avoir souscrit une assurance "Responsabilité Civile Décennale" pour l'activité de pose d'installations photovoltaïques adaptée au procédé mis en place.

## À savoir

**Pensez à informer votre assureur avant la pose et/ou l'évolution de votre installation de production d'énergie**

Avec Groupama Habitation, vos équipements photovoltaïques déclarés bénéficient d'une protection dédiée.



## Groupama à l'écoute de vos besoins

### **Pour vous et vos proches**

Contrats d'assurance santé et prévoyance, assistance, téléassistance, protection juridique...

### **Pour vos biens**

Contrats d'assurance 4 et 2 roues (auto, moto, vélo, camping-car...), habitation, télésurveillance...

### **Pour vos projets**

Contrats d'assurance-vie, épargne-retraite...

## Toujours à vos côtés avec [groupama.fr/contact/](https://groupama.fr/contact/)



**Appeler<sup>(1)</sup>  
ou être rappelé**



**Prendre  
rendez-vous**



**Envoyer  
un e-mail**



**Géolocaliser  
une agence**

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats ou se renseigner auprès de votre conseiller Groupama.

(1) Coût d'un appel local.

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris, 343 115 135 RCS Paris | **Entreprise régie par le Code des assurances** | Document et visuels non contractuels | Réf AP 01/2026 | Création : UP'co | Photos : © AdobeStock.